



VI – EMPLOI

Le contrat de travail est un contrat synallagmatique , c'est-à-dire « gagnant-gagnant » entre un employeur et un employé ; dès lors que cet équilibre est rompu , il n'est plus satisfaisant ;

Le mal français est de vouloir tout normaliser , de vouloir légiférer sur tout et de vouloir imposer des accords « génériques » (accords de branche , conventions nationales , ...) alors que chaque entreprise est particulière et chaque salarié est particulier ; nous proposons donc de revenir à des mesures de bon sens et des mesures de libéralisation du monde du travail , pour redonner aux français le goût de travailler , et redonner aux jeunes le goût d'entreprendre !

CELA PASSE PAR PLUSIEURS RÉFORMES :

- Baisser les charges sur les bas salaires
- Assouplir les 35 heures et le régime des heures supplémentaires au sein de l'entreprise, en donnant la possibilité à toute entreprise (quelle que soit sa taille) de passer des accords internes dérogatoires, par voie de référendum , à l'initiative du seul chef d'entreprise, et applicables sous la seule condition de recueillir une majorité simple des votants ;
- Assouplir les contraintes du CDD en portant sa durée maximale à 3 ans (au lieu de 1.5 ou 2 ans actuellement) et sans limitation de nombre de renouvellements dans la limite du délai maximal

- Refondre le Code du travail , pour le rendre plus concis et plus simple
- Dynamiser l'apprentissage et en faire une filière d'excellence de premier plan pour tous les niveaux de qualification en agissant sur les principaux verrous qui limitent aujourd'hui son développement : le verrou culturel, le verrou organisationnel, le verrou règlementaire, le verrou financier
- Harmoniser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation afin de doper et simplifier l'alternance
- Faciliter les conditions du licenciement économique
- Mettre en place des plafonds concernant les indemnités de licenciements

Enfin , alors que la plupart des hommes politiques s'intéressent aux entreprises pour proposer des mesures sociales, ou juridiques, rares sont ceux qui se préoccupent du « nerf de la guerre » , c'est-à-dire de la trésorerie des entreprises ; nous proposons de

- **Redonner très rapidement de la trésorerie et donc de la souplesse aux entreprises** (commerciales , industrielles ou agricoles) désireuses d'innover, d'investir, ou encore confrontées à des difficultés passagères, en palliant la prise de risque de la banque, qui consiste à accorder un découvert (ce ue les banques ne veulent plus assumer aujourd'hui) en mutualisant ce risque via un contrat d'assurance obligatoire « contrat de garantie aléas économiques » ; Les découverts ainsi souscrits par les entreprises auprès de leurs banques , seront donc garantis par les compagnies d'assurance qui devront simplement mutualiser ce risque via un contrat d'assurance obligatoire sur tous ces types de crédits, comme elles le font actuellement pour les cas de décès ou d'invalidité des souscripteurs.